

L'an DEUX MIL DEUX, le LUNDI 16 DECEMBRE, à 15 h 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en septième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire (séance clôturée à 19 h 45).

ETAIENT PRESENTS

René-Paul VICTORIA/ Jean-Jacques MOREL (arrivé à 17 h 04 après le vote du Rapport n° 02/7-04)/ Dominique FOURNEL/ Ibrahim DINDAR/ Patricia HOARAU (arrivée à 18 h 08, au Rapport n° 02/7-25)/ Gino PONIN-BALLOM/ Serge HOARAU/ Christian ALBANY/ Albert LEBON/ Patricia SALIMINA/ Georges FRUTEAU DE LACLOS/ Pascal HO-CHUI/ Claudine GERMAIN/ Jean-Claude PAYET/ Rose Mai AIMART/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Daniel POUNY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Jeannine SISAHAYES/ Pascal GRONDIN/ Marie Julianne BABEF/ Antoine Henri LAURET/ Jean-Pierre FOURTOY/ Marie-Aillette DE FLORE/ Hervé MARODON (arrivé à 16 h 40, au Rapport n° 02/7-01)/ Nicole LAURET (arrivée à 16 h 23, au Rapport n° 02/7-01)/ Josiane PEPIN/ Gilda BABY (arrivée à 15 h 39, au Rapport n° 01/7-01)/ Charles-Henri GERARD/ Jean-Pierre SERVEAUX/ Rose-May LAW KI (arrivée à 15 h 45, au Rapport n° 02/7-01)/ Nadine ECLAPIER/ Jean-Hugues POYNIN/ Marie Jocelyne AUBRAS (arrivée à 15 h 18, après l'appel nominal)/ Marie-Claude DAMON/ Sonia IBAO/ Richemont SOUCRAMANIEN/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Nathalie CLAIN (arrivée à 15 h 50, au Rapport n° 02/7-01)/ Paul HOARAU (arrivé à 15 h 22, au Rapport n° 02/7-01)/ Michel TAMAYA/ Edith NALEM/ Sudel FUMA/ Alain ARMAND/ Hajasoa PICARD (arrivée à 15 h 35, au Rapport n° 02/7-01)/ Marie Monique ORPHE

ETAIENT REPRESENTES

Nassimah MANGROLIA-DINDAR		par Ibrahim DINDAR
Freddy SAMY		par Pascal GRONDIN
Hélène YOULA		par Dominique FOURNEL
Minh NGUYEN		par Christian ALBANY
Marie-Cécile SEIGLE-VATTE		par Michel TAMAYA

Paul HOARAU	à son départ (à 16 h 07)	par Sudel FUMA jusqu'à son départ (à 18 h 33)

Marie-Aillette DE FLORE	à son départ (à 16 h 21) et jusqu'à son retour (à 18 h 07)	par Serge HOARAU

Nicole LAURET	jusqu'à son arrivée (à 16 h 23)	par Jean-Pierre FOURTOY

Patricia HOARAU	Jusqu'à son arrivée (à 18 h 08)	par Jean-Baptiste RIVIERE

Les membres présents (46 sur 55) formant la majorité de ceux actuellement en exercice ont pu délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la Loi du 5 avril 1884 (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Nalini VELOUPOULE-MERLO a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

en application de l'Article L. 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE AUX VOIX DES RAPPORTS

- Dominique FOURNEL	Rapport n° 02/7-07	Saint-Denis 2000
	Rapport n° 02/7-18	SEDRE

MISE AUX VOIX DES RAPPORTS

en application de l'Article L. 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales

(suite)

- Jean-Jacques MOREL	Rapport n° 02/7-23	SEDRE
	Rapport n° 02/7-53	Saint-Denis 2000
	Rapport n° 02/7-54	Saint-Denis 2000

Saint-Denis 2000 Contrat de Ville
SEDRE Société d'Equipement du Département de La REunion

en application de l'Article L. 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales

DEPLACEMENTS D'ELUS

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

MEMBRE DE (DE LA/ DE L'/ DU)		
- René-Paul VICTORIA	Saint-Denis 2000	Rapport n° 02/7-07
- Ibrahim DINDAR		
- Gino PONIN-BALLOM		
- Pascal HO-CHUI		
- René-Paul VICTORIA	SEDRE	Rapport n° 02/7-18
- Jean-Jacques MOREL	SIDR	
- Ibrahim DINDAR	SIDR	
- Hervé MARODON	SHLMR	
- Marie Jocelyne AUBRAS	ADIL	Rapport n° 02/7-19
- Jean-Pierre FOURTOY	CAUE	Rapport n° 02/7-20 et Rapport n° 02/7-21
- René-Paul VICTORIA	SEDRE	Rapport n° 02/7-23
- Patricia SALIMINA	Cession à Christian SALIMINA	Rapport n° 02/7-25
- Albert LEBON	CGE	Rapport n° 02/7-43 et Rapport n° 02/7-44
- René-Paul VICTORIA	Saint-Denis 2000	Rapport n° 02/7-53
- Ibrahim DINDAR		et Rapport n° 02/7-54
- Gino PONIN-BALLOM		
- Pascal HO-CHUI		

Saint-Denis 2000 Contrat de Ville
SEDRE Société d'Equipement du Département de La Reunion
SIDR Société Immobilière du Département de La Réunion
SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion
ADIL Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CGE Compagnie Générale des Eaux

DEPLACEMENTS DES ELUS EN SALLE DES DELIBERATIONS PENDANT LES TRAVAUX

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires ARRIVÉES	Remarque
Marie Jocelyne AUBRAS	15 h 18	après appel nominal
Paul HOARAU	15 h 22	au Rapport n° 02/7-01

.../...

DEPLACEMENTS DES ELUS EN SALLE DES DELIBERATIONS PENDANT LES TRAVAUX (suite)

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

<i>Elus</i>	<i>Horaires ARRIVEES</i>	<i>Remarque</i>
Hajasoa PICARD	15 h 35	au Rapport n° 02/7-01
Gilda BABY	15 h 39	au Rapport n° 02/7-01
Rose May LAW KI	15 h 45	au Rapport n° 02/7-01
Nathalie CLAIN	15 h 50	au Rapport n° 02/7-01
Nicole LAURET	16 h 23	au Rapport n° 02/7-01
Hervé MARODON	16 h 40	au Rapport n° 02/7-01
Jean-Jacques MOREL	17 h 04	après vote du Rapport n° 02/7-04
Patricia HOARAU	18 h 08	au Rapport n° 02/7-25
DEPLACEMENT		
Marie-Aillette DE FLORE	16 h 21	du Rapport n° 02/7-01
	18 h 07	au Rapport n° 02/7-25
DEPARTS		
Paul HOARAU	16 h 07	au Rapport n° 02/7-01 procuration à Sudel FUMA
Richemont SOUCRAMANIEN	17 h 58	au Rapport n° 02/7-19
Edith NALEM	17 h 59	au Rapport n° 02/7-21
Patricia SALIMINA	18 h 27	au Rapport n° 02/7-34
Gilda BABY	18 h 29	au Rapport n° 02/7-35
Sudel FUMA Hajasoa PICARD Marie Monique ORPHE	18 h 33	au Rapport n° 02/7-39

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le

18 DEC. 2002

et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

18 DEC. 2002

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS